

On devrait faire des efforts déterminés, peut-être avec quelques encouragements de la part du ministre, pour conclure un accord sur les heures de travail des employés de l'industrie des transports.

Pour conclure je dirais que je suis extrêmement heureux de la disposition du bill relative à la saisie-arrêt sur des salaires. Je connais un trop grand nombre de cas où des employés ont perdu leur travail parce que leur salaire avait été saisi. C'était jusqu'ici une raison suffisante de renvoi. Je suis particulièrement heureux que le ministre et le gouvernement aient décidé d'interdire le renvoi d'un employé pour cette raison. Il arrive trop souvent que des employeurs inconsidérés profitent d'une situation pour renvoyer un employé. Cela s'est produit dans le cas de saisie-arrêt sur les salaires. Je félicite le ministre d'avoir prévu ce cas et j'accueillerai avec plaisir le renvoi de ce bill au comité. Je n'ai pas l'intention d'en retarder l'examen et j'attends avec impatience que le comité en discute et lui apporte les amendements qu'il estimera nécessaire.

● (4.10 p.m.)

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, les belles choses que j'ai à dire du ministre ne prendront que quelques minutes; il me faudra un peu plus de temps pour mes autres commentaires. Le bill a du bon en lui. J'imagine que bien peu de gens trouvent que la clause sur le salaire minimum n'a plus beaucoup d'utilité. Un nombre étonnant et alarmant de jeunes gens et d'autres personnes touchent encore un salaire minimum au Canada. Tout projet de loi qui permet au gouvernement d'assurer des normes minimales et un salaire minimum ne peut que s'avérer avantageux, selon moi. Ce bill nous met à la page.

Il y a ensuite la question du congé de maternité et la disposition est conforme, je crois, à l'opinion publique actuelle. Je ne pense pas que ce soit s'y oppose, sauf peut-être certains hommes, car l'autre article qui traite de l'égalité des droits ne leur accorde pas ce privilège. Mais il n'en est guère à pouvoir se trouver dans cette situation.

Une voix: Cela va changer.

M. Otto: Oui, il y a toutes sortes de changements possibles. Je constate avec plaisir que l'article traitant du congé de maternité figure dans ce bill plutôt que dans la loi sur l'assurance-chômage où, comme je l'ai déjà dit, il n'a pas lieu de se trouver. Mais même dans ce bill il y aura une différence. Naturellement, si je comprends bien, les dispositions sur le congé de maternité contenues dans ce bill s'appliqueront aux femmes qui font partie de la population active et y demeurent, en d'autres termes, à celles qui continuent de travailler après qu'elles ont eu un enfant. Il faut distinguer entre les femmes qui doivent gagner leur vie et donc continuer à faire partie des effectifs ouvriers après une grossesse, et la majorité de celles qui ne retournent pas au travail par la suite. En vertu du présent bill, ces dernières ne vont pas demander de congé de maternité. Mais la loi sur l'assurance-chômage, dont nous avons parlé il y a quelques jours, ne fait aucune distinction de ce genre. C'est pourquoi, je me réjouis de voir figurer cette disposition dans le présent bill plutôt que dans l'autre.

En ce qui concerne l'avis préalable aux licenciements, j'estime que cette disposition est valable. Le ministre est bien au courant, je pense, des problèmes qui se posent par suite des congédiements massifs qui surgissent presque par surprise. Dans la plupart des cas, un avis préalable aurait pu être donné. Le bill rend cet avis obligatoire désormais. Encore une fois, j'estime qu'il s'agit là d'une bonne disposition.

On a dit passablement de choses sur l'égalité des salaires. Il me semble que les Canadiens sont d'accord avec ce principe. Comme le député qui a parlé avant moi, je me félicite de la disposition relative à la saisie-arrêt. C'est un détail, mais il s'agit d'une chose inique, car les huissiers ne se gênent jamais pour procéder aux saisies. Dès qu'ils ont en main un mandat de saisie, ils se mettent en devoir de traquer l'employeur jusqu'à ce que celui-ci, dégoûté, décide de congédier ou de mettre à pied le gars suivant qui est sur le point de faire l'objet d'une saisie-arrêt. Je voudrais que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) nous débarrasse tout à fait de la saisie-arrêt. C'est une pratique démodée qui ne devrait plus avoir cours de nos jours.

Je me demande si nous aurons vraiment résolu les problèmes du monde du travail quand nous aurons étudié les dispositions de ce bill. Il s'agit du Code du travail et j'eusse souhaité que l'on enlevât les parenthèses pour que la loi soit intitulée; Code canadien du travail, et non Code canadien du travail (Normes). Il ne s'agit là que de détails qui ne résolvent pas les vastes problèmes qui se posent actuellement aux travailleurs. La difficulté vient de ce que la population en général commence à se méfier du mouvement syndical et que le mouvement syndicat commence à se défendre, sans que l'un ni l'autre n'aient un code du travail à suivre. Nous n'avons pas de politique du travail. On s'est contenté jusqu'à maintenant d'ajouter un article après l'autre. Nous avons le bill actuel, et d'autres bills moins importants, mais il est insensé de dire que nous ne pouvons traiter du problème du travail parce qu'il relève des provinces. J'estime que le gouvernement fédéral doit maintenant prendre en main l'ensemble de la question ouvrière et la résoudre.

L'inflation apparaît, que se passe-t-il? On applique immédiatement des restrictions, ou du moins c'est ce que le premier ministre (M. Trudeau) juge que nous devons faire, et le chômage s'ensuit. Puis, nous avons une nouvelle vague d'inflation. L'employeur rend l'employé responsable; l'employé réplique: «Ce n'est pas ma faute, vous faites de trop gros bénéfices, monsieur l'employeur». Puis, on se demande que faire de nos syndicats. Personne ne les a dotés d'une ligne de conduite, et le gouvernement actuel non plus d'ailleurs. Comment traiter la question du travail? J'estime qu'elle doit être reconnue comme un problème que nous avons trop longtemps négligé.

Le député de London-Est (M. Turner) a parlé de mises à pied résultant de l'adoption de nouveaux procédés techniques. Il a dit avec raison qu'il n'est pas juste de mettre à pied des employés et de les renvoyer à l'assistance sociale simplement parce qu'une nouvelle machine a été mise en service à leur place. Il doit aussi comprendre que pour maintenir notre production au même rythme que celle des autres pays, nous ne devons pas tourner le dos aux nouvelles techniques. Je lui dirai à lui et au gouver-